

RAPPORT SUR LE DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES DU BUDGET PRIMITIF 2018

Mes chers collègues,

Comme chaque début d'année, nous commençons un nouveau cycle budgétaire.

Le débat sur le DOB - Débat d'Orientations Budgétaires - est un « moment de réflexion » pour les élus avant le vote du budget annuel.

Parce qu'il est suivi d'un vote non pas sur le contenu, et sur les chiffres, dont les grandes masses sont données à titre indicatif, mais sur le fait qu'un débat ait eu lieu, il permet à chacun de faire abstraction de considérations de politique immédiate pour envisager d'échanger sereinement sur les futurs budgets de fonctionnement de notre commune, sur le financement de nos investissements ainsi que sur nos différents projets, dont celui de la Pointe de Trivaux qui est entré en phase active.

C'est ensuite fin mars que notre assemblée sera amenée à voter le budget primitif, moins de deux mois après le débat d'orientations budgétaires comme l'exige la loi.

Les années 2016 et 2017 auront été celles du grand bouleversement du « millefeuille » de la petite couronne francilienne, avec la création de la Métropole du Grand Paris et la transformation de notre communauté d'agglomération en Etablissement Public Territorial ; nous attendons maintenant la prochaine décision depuis plus de trois mois du Président MACRON sur la nouvelle organisation qu'il souhaite pour nos villes, départements et région de l'Ile-de-France.

L'année 2018 verra également la mise en place progressive sur trois ans de la suppression de la taxe d'habitation pour la majeure partie des habitants. C'est une décision lourde pour les communes puisqu'elle fige la compensation par l'Etat au niveau de la taxe d'habitation de 2017 ; le problème, pour les communes, réside dans le fait que les charges, elles, continuent à progresser (salaires, indices de révision des prix, taxes sur les énergies, etc...). Et quel mécanisme de financement de nos communes sera mis en place en 2021 ? Nul ne le sait.

GPSO et les communes membres devraient décider très prochainement de maintenir le Pacte Financier et Fiscal avec une participation au financement du FPIC à 10 % par les communes, et 90 % par GPSO. C'est une formule beaucoup moins pénalisante que si nous adoptions le régime de droit commun, qui prévoit une participation des communes à hauteur de 43 %... GPSO est encore ici un véritable amortisseur pour les villes.

Pour ce qui concerne le contexte économique général, les annonces diverses font part d'une croissance de l'ordre de 1,8 % à 1,9 %, soit le même niveau qu'en 2017, mais le chômage se maintient hélas à un haut niveau de 9,5 %. Des nuages sombres sont apparus en fin d'année 2017 sur le logement social, et donc sur l'immobilier de logement et la construction. Enfin, nous avons depuis 18 mois environ le début d'une bulle sur l'immobilier de bureaux, notamment en Ile-de-France...

Pour ce qui est du budget de l'Etat pour 2018 chiffré à 425 milliards, le déficit prévu augmente de plus de 6 milliards pour atteindre 80 milliards. A cela, viennent s'ajouter des emprunts nouveaux à hauteur de 200 milliards, et la charge de la dette représente plus de 40 milliards.

Au travers de la loi NOTRe, deux compétences ont été transférées, l'une à la MGP, l'aménagement, et l'autre à GPSO, la compétence sociale.

Par ailleurs, l'Etat a prévu :

- une contractualisation avec les plus grosses collectivités sur 2018-2020 pour les associer au redressement des finances publiques à hauteur de 13 Md€ sur le quinquennat. GPSO est concerné ;
- la suppression progressive de la taxe d'habitation dès 2018 sur trois ans jusqu'en 2020, notre principale ressource (23 M€ de produit par an) ;
- la poursuite des baisses de dotations de l'Etat (DGF) et des mécanismes de péréquation horizontale entre collectivités (FPIC et FSRIF).

La Commission des Finances réunie le 7 février dernier a examiné les grandes orientations qui présideront à l'élaboration de notre futur budget 2018.

Vous trouverez quelques éléments pour situer nos dépenses et nos recettes à Meudon avec :

1. les grands axes des recettes (pages 6 à 11 du Powerpoint de présentation) :

- une baisse significative de la DGF (- 0,437 M€ pour Meudon, soit une baisse de 8 %) et la baisse concomitante des variables d'ajustement (Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle...);
- une hausse des tarifs des services municipaux ;
- une augmentation du taux de la taxe sur le foncier bâti de +3 % sur 2018 pour regagner des marges de manœuvre en fonctionnement ;
- la hausse des droits de mutation immobiliers (soit 3,650 M€ prévus au BP 2018) ;
- l'évolution de la Dotation Globale de fonctionnement et de la péréquation verticale ;

2. les grands axes des dépenses de fonctionnement (pages 11 à 15) :

- supporter les dépenses qui nous sont imposées par l'Etat (exemple du transfert des PACS en 2017) ;
- réduire nos dépenses en interne ;
- réduire nos subventions aux associations par nécessité, et les inviter à faire de même, en mettant leurs tarifs en adéquation avec leurs coûts ;
- supporter également l'augmentation du FSRIF et du FPIC ;
- supporter les augmentations des taxes sur les énergies ;
- contenir les évolutions des frais de personnel (GVT et RIFSEEP à compter du 1^{er} juillet).

Pour ce qui concerne le budget d'investissement, il reste à un haut niveau grâce à nos cessions de terrains pour les opérations de la Pointe de Trivaux ; ces dernières permettent de réaliser nos programmes d'investissements au service des meudonnais, et de poursuivre notre désendettement.

Ainsi notre endettement ne devrait s'élever fin 2018 qu'à un peu plus de 24 M€. Au 1^{er} janvier 2018, il s'élève à 612 € par habitant, contre 1 485 € au niveau départemental, et 1 196 € au niveau régional.¹

Vous êtes invités maintenant à débattre des orientations, exprimées ici, dans le rapport accompagné des différents documents annexes qui vous ont été remis, et au travers de la présentation qui vient de vous être faite.

Christophe SCHEUER

Maire-Adjoint chargé des Finances et du Budget

¹ Données chiffrées au 31/12/2016